



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA COMMUNE DE DOHEM (ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER)

Arras, le 20 décembre 2023

Par arrêté du 11 décembre 2023, les électeurs de la commune de Dohem sont convoqués **le dimanche 4 février 2024 et en cas de second tour le dimanche 11 février 2024**, en vue de compléter le conseil municipal (4 sièges à pourvoir).

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Saint-Omer (41 Rue Saint-Bertin, 62 500 Saint-Omer) :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin : du jeudi 11 janvier 2024 au mercredi 17 janvier 2024 inclus de 9h à 13h, ainsi que le jeudi 18 janvier 2024 de 9h à 13h et de 14h à 18h. Les candidats inscrits au premier tour de scrutin sont d'office inscrits au second tour de scrutin si celui-ci est nécessaire.
- Pour le 2nd tour de scrutin : le dépôt des candidatures n'est ouvert que si au premier tour de scrutin le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Dans cette hypothèse, le dépôt des déclarations de candidature aura lieu les lundi 5 février de 9h à 13h et mardi 6 février 2024 de 9h à 13h puis de 14h à 18h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)